



**Faits saillants**  
**Séance ordinaire du conseil des commissaires**  
**24 avril 2019**

**Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :**

Modifications au procès-verbal du 27 février 2019

**CC-190424-CA-0163**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2019 conformément à la résolution n° CC-190327-CA-0146;

ATTENDU QU'une demande a été faite à la réunion du comité de parents du 4 avril 2019 pour que soit précisé un commentaire consigné dans le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 27 février 2019;

ATTENDU QUE le commissaire Bob Pellerin demande que des corrections soient apportées au point 12.1 (*Procédure à suivre pour communiquer des informations aux commissaires*) du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires susmentionnée;

ATTENDU QU'un commentaire émis par un commissaire relativement au comité de parents a été consigné dans ledit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le commentaire soit retiré du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 27 février 2019 et que celui-ci soit approuvé avec cette modification;

ET QUE cette version modifiée remplace la version précédente du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 27 février 2019 qui avait été affichée sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

<b>LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :</b>	
<b>Voix POUR :</b>	<b>Anick Brunet, James Di Sano, Paolo Galati, Stéphane Henley, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall</b>
<b>Voix CONTRE :</b>	<b>Guy Gagnon</b>

Approbation du procès-verbal du 27 mars 2019

**CC-190424-CA-0164**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 27 mars 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

**Adopté à l'unanimité**

Approbation du procès-verbal du 12 avril 2019

**CC-190424-CA-0165**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 12 avril 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

**Adopté à l'unanimité**

Politique sur les frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes

**CC-190424-FR-0166**

ATTENDU QU'il était nécessaire d'apporter des modifications à la politique n° 2006-FR-03 : *Frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes* de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier afin de l'adopter aux directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et aux changements proposés à la loi sur les frais chargés aux parents et la gratuité scolaire;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-190227-FR-0128, autorisant la tenue d'une consultation sur la politique *Frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes*;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest du Québec anglophone, la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577) ont été consultés sur ladite politique et que les commentaires reçus ont été pris en considération;

ATTENDU QU'une présentation a été faite à la réunion du comité administratif du 17 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2006-FR-03 : *Frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes*.

**Adopté à l'unanimité**

Publication électronique des comptes de frais des commissaires – modification

**CC-190424-CA-0167**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin et appuyé par la commissaire Melissa Wall que soient publiés les comptes de frais soumis depuis l'année 2014-2015 jusqu'au 30 juin 2018 soient publiés.

**Adopté à l'unanimité**

Publication électronique des comptes de frais des commissaires – modification

**CC-190424-CA-0168**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et appuyé par la commissaire Anick Brunet qu'un processus visant à rendre publics les comptes de frais soit mis en place pour les comptes de frais soumis depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018;

ET QUE tous ces comptes de frais soient affichés sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'ici le 11 décembre 2019.

**Adopté à l'unanimité**

Publication électronique des comptes de frais des commissaires

**CC-190424-CA-0169**

ATTENDU QU'il est essentiel de faire preuve de transparence en divulguant les frais de déplacement et les comptes de frais des commissaires;

ATTENDU QUE la technologie nous permet maintenant de publier les dépenses des commissaires sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le remboursement des dépenses doit respecter la politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la mise en place d'un processus visant à rendre publics les frais de déplacement et les comptes de frais des commissaires soumis depuis l'année 2014-2015 jusqu'au 30 juin 2018;

QU'un processus visant à rendre publics les comptes de frais soit mis en place pour les comptes de frais soumis depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018;

QUE tous ces comptes de frais soient affichés sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'ici le 11 décembre 2019;

QUE toutes les dépenses engagées par les commissaires soient annexées aux faits saillants du conseil des commissaires affichés mensuellement sur le site Web et désignées comme telles.

ET QUE toutes les dépenses engagées par les commissaires soient comprises dans les comptes de frais publiés sur le site Web.

**Adopté à l'unanimité**

Affectation des  
administrateurs 2019-2020

**CC-190424-HR-0170**

ATTENDU QUE la directrice générale a la responsabilité de recommander au conseil des commissaires un plan d'affectation des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre avant le 15 mai de chaque année, conformément à la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et à la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE les directions et les directions adjointes d'école, les directions de centre, les directions et les directions adjointes de chaque service, et les coordonnateurs et coordonnatrices ont présenté à la directrice générale leur plan de carrière pour 2019-2020, comme demandé;

ATTENDU QUE la directrice générale a étudié les plans de carrière de l'ensemble des directions et directions adjointes d'école, des directions de centre, des directions et directions adjointes de chaque service, et des coordonnateurs et coordonnatrices;

ATTENDU QUE des rencontres ont eu lieu avec les directions et directions adjointes d'école, les directions de centre, les directions et directions adjointes de chaque service, et les coordonnateurs et coordonnatrices;

ATTENDU QUE l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et l'Association québécoise des cadres scolaires ont présenté leurs critères concernant l'affectation et la mutation des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre;

ATTENDU QUE la commission scolaire a consulté les conseils d'établissement concernant les critères de sélection des directions d'école, conformément à l'article 79 (2) de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation de la directrice générale, le plan d'affectation suivant des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre, en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019, soit approuvé par le conseil des commissaires :

<b>ÉCOLE PRIMAIRE</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>DIRECTION ADJOINTE</b>
Arundel (70-30)	Brent Nadeau	
Crestview	Aimee-Elizabeth Parsons	
Franklin Hill	André Gionet	
Genesis	Lynn Neveu	
Grenville (70-30)	Nancy Bennett	
Hillcrest	Mary Lazaris	VACANT
John-F.-Kennedy	Tania Marchitello	
Joliette	Dan Tremblay	
Jules-Verne	Tina Miscio	
Laurentia	Karen Moore	
Laurentian	Nick Stamiris	
McCaig	Richard Mason	Sarah Lefebvre-Gauthier
Morin-Heights	Tammie Marlin	
Mountainview	Irene Agosto	
Our Lady of Peace	Robertina Janzic	
Pierre-Elliott-Trudeau	Bessie Tsatoumas	
Pinewood	Christyne Legault	
Rawdon	VACANT	
Souvenir	Eric Ruggi	VACANT
Saint-Jude	Ian Cavanagh	
Saint-Paul	Lisa Verrall	
Saint-Vincent	Johanne Ethier	
Sainte-Adèle (70-30)	Carolynn Roberts	
Sainte-Agathe	France Celestino	
Terry-Fox	Serge-Édouard Jeannot	
Twin Oaks	Dena Chronopoulos	Charles Chagnon
<b>ÉCOLE SECONDAIRE</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>DIRECTION ADJOINTE</b>
Joliette	Vicky Perreault	
Lake of Two Mountains	Christina Shousha	
Laurentian Regional	Nadia Anwar	Peter Papadeas
Laval Junior	Alan Simoneau	Helen Kalipolidis
		Irene Tsmiklis
Laval Senior	Nathalie Rollin	Sonia Garofalo
		Mélissa Rioux
		Jennifer Vaughan
Phoenix Alternative	Darlene Miller	
Rosemère	Karen Lorenz	Gail Latter-Spillane
		Emily Robinson
Sainte-Agathe	France Celestino	
Mountainview Prévost, Cartier, Lac Echo	Gina Persechino	
<b>CENTRE</b>	<b>DIRECTION</b>	
CDC Pont-Viau	Heather Halman	
CDC Vimont	Eileen Kelly	

ET QU'il soit confié à la directrice générale le mandat d'afficher les postes vacants.

<b>LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :</b>	
<b>Voix POUR</b>	Anick Brunet, Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Anne McMullon, Melissa Wall
<b>Voix CONTRE</b>	James Di Sano, Emilio Migliozi, Bob Pellerin

Règlement – Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

**CC-190424-CA-0171**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° 000126-CA-0130 adoptant le règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement pour qu'il reflète les dates de séances du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en 2019-2020;

ATTENDU QU'avant son adoption, le règlement proposé a fait l'objet d'un avis public de 30 jours, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'une présentation a été faite à la réunion du comité administratif du 17 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'adoption en principe des modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ET QUE le règlement soit présenté pour adoption à la séance du 26 juin 2019 du conseil des commissaires.

**Adopté à l'unanimité**

Règlement – Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

**CC-190424-CA-0172**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-080625-CA-0232 adoptant le règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement pour qu'il reflète les dates de séances du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en 2019-2020;

ATTENDU QU'avant son adoption, le règlement proposé a fait l'objet d'un avis public de 30 jours, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'une présentation a été faite à la réunion du comité administratif du 17 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'adoption en principe des modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ET QUE le règlement soit présenté pour adoption à la séance du 26 juin 2019 du conseil des commissaires.

**Adopté à l'unanimité**

Délégation de l'autorisation  
- reddition de comptes au  
Conseil du trésor

**CC-190424-CA-0173**

ATTENDU l'adoption, par le Conseil du trésor, de la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics (la « Directive »), conformément à l'article 26 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (la « Loi »), le conseil des commissaires peut, par règlement, déléguer à la directrice générale tout ou partie de ses fonctions s'appliquant à la présente loi;

ATTENDU QUE le pouvoir d'exercer certaines fonctions contenues dans la Directive en ce qui a trait aux informations de reddition de comptes n'a pas été délégué au conseil des commissaires dans son règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE le Secrétariat du Conseil du trésor demande de façon régulière aux commissions scolaires de lui soumettre un rapport contenant les informations de reddition de comptes;

ATTENDU QUE de tels rapports exigent l'autorisation du dirigeant;

ATTENDU QU'une présentation a été faite à la réunion du comité administratif du 17 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie à la directrice générale les fonctions devant être exercées par le dirigeant relativement à la signature de tout document de reddition de comptes transmis au gouvernement ou à ses entités publiques conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, ses règlements ou ses directives;

ET QUE l'annexe 2 (*Délégation de fonctions et pouvoirs au directeur général*) du règlement n° 2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* soit modifiée pour y inclure la présente délégation de l'autorisation.

**Adopté à l'unanimité**

Engagement d'un  
fournisseur – fournitures  
de bureau – clause de  
renouvellement

**CC-190424-MR-0174**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-150520-MR-0180, autorisant l'engagement de BuroPLUS, division de Novexco, à titre de fournisseur de fournitures de bureau de 2015-2016 à 2017-2018;

ATTENDU QUE le contrat de trois ans comprend une clause de renouvellement pour une période n'excédant pas deux ans;

ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite se prévaloir de cette clause pour renouveler une deuxième année qui viserait l'année scolaire 2019-2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation de la directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise le renouvellement de son contrat avec BuroPLUS, division de Novexco inc., à titre de fournisseur autorisé pour l'achat de fournitures de bureau pour l'année scolaire 2019-2020;

QUE la directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer les bons d'achat pour BuroPLUS, division de Novexco inc., jusqu'à concurrence de 220 000 \$ pour l'année scolaire 2019-2020;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE la directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

**Adopté à l'unanimité**

Code d'éthique

ATTENDU QUE le règlement n° BL2009-CA-17 : *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* a été modifié conformément à la résolution n° CC-090923-CA-0020;

Comité ad hoc

**CC-190424-CA-0175**

ATTENQU QUE certains commissaires ont fait part de leurs préoccupations concernant la légalité du Code d'éthique ainsi que sa conformité à la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite formuler des questions et faire part de ses préoccupations afin de possiblement demander un avis juridique;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le conseil des commissaires procède à la mise sur pied d'un comité ad hoc composé des membres suivants :

Anick Brunet  
Paolo Galati  
Melissa Wall

James Di Sano  
Bob Pellerin

ET QUE le mandat du comité ad hoc soit de formuler des questions au sujet de la conformité du Code d'éthique aux exigences légales et à la Charte des droits et libertés de la personne.

**Adopté à l'unanimité**